



11/2021

Péripneumonie contagieuse bovine

Infection bactérienne des animaux de l'espèce bovine. Des lésions des poumons et de la plèvre sont caractéristiques de cette maladie qui provoque de lourdes pertes économiques. Péripneumonie contagieuse des bovins (PPCB).

1 Espèces touchées

Tous les animaux de l'espèce bovine.

2 Agent infectieux

Mycoplasma mycoides subsp. *Mycoides* (abréviation « Mmm ». L'appellation *small colony type* est désuète). Il s'agit de bactéries strictement dépendantes de l'hôte, qui parasitent les surfaces cellulaires et les muqueuses de leurs hôtes. Elles sont très sensibles aux produits de désinfection, à la chaleur ainsi qu'aux pH bas et élevés, mais elles peuvent survivre jusqu'à 2 semaines dans l'environnement.

3 Clinique/Pathologie

Le tableau clinique varie selon la souche et le statut immunitaire de l'hôte. La période d'incubation est de 2 semaines à 6 mois. Une évolution suraiguë à subclinique est possible.

Forme suraiguë : fièvre et mort subite.

Forme aiguë : période d'incubation de cinq jours à sept mois ; symptômes : forte fièvre soudaine, baisse de la production laitière, apathie, anorexie, toux et dyspnée, accompagnés de douleurs dans la région thoracique. À l'auscultation, on entend des bruits de frottement de la plèvre. La mort peut survenir en l'espace de trois à cinq semaines. Les animaux malades peuvent cependant se rétablir, mais ils restent porteurs et excrètent des mycoplasmes.

Forme subaiguë-chronique : plus fréquente en Europe. Symptômes moins marqués et moins spécifiques, toux, cachexie.

Chez les veaux de moins de six mois, la maladie se manifeste sous forme d'arthrites, év. associées à des symptômes respiratoires.

4 Répartition géographique

La péripneumonie contagieuse bovine est endémique dans certaines régions d'Afrique (Afrique subsaharienne) et év. d'Asie. Elle est apparue en Europe (France, Portugal, Espagne et Italie) dans les années 80 et 90 et a été combattue avec succès. En Suisse, le dernier cas remonte à 1895. La Suisse est officiellement reconnue indemne de péripneumonie contagieuse bovine.

5 Épidémiologie

La transmission a principalement lieu par aérosols (l'agent pathogène étant expectoré). Les animaux infectés de manière chronique peuvent être porteurs et excréteurs pendant plus de douze mois. La détention en étable augmente les risques de nouvelles infections car les animaux sont plus proches les uns des autres dans l'étable.

6 Diagnostic

Mise en évidence de *Mycoplasma mycoides* subsp. *mycoides*.

Les formes subaiguë et chronique sont difficiles à diagnostiquer.

- Il est très important de contrôler les poumons des bovins lors du contrôle des viandes. Une coloration marbrée, différents stades d'hépatisation et d'exsudation sont suspects de la forme aiguë. La forme chronique de la péripneumonie contagieuse bovine se manifeste par des séquestres dans les poumons et par des adhérences des poumons à la paroi thoracique. En règle générale, on observe des modifications unilatérales, avec une prédilection pour les lobes caudaux (diaphragmatiques).
- rt-PCR des poumons, de l'épanchement pleural, de la sécrétion trachéobronchiale.
- Mise en évidence de l'agent pathogène par culture sur des milieux de culture spéciaux.
- Mise en évidence sérologique des anticorps par ELISA au laboratoire de référence.

7 Diagnostics différentiels

Pneumonies ayant une autre origine : *Mannheimia haemolytica*, *Pasteurella multocida*, *Mycoplasma bovis*.

Forme chronique : tuberculose, *Trueperella pyogenes*.

8 Prophylaxie immunitaire

Interdite en Suisse et dans l'UE. Dans les régions d'endémie, les animaux sont vaccinés avec des vaccins vivants ou morts dont l'efficacité reste douteuse.

9 Prélèvements

Tissu pulmonaire, liquide contenu dans le thorax, ganglions lymphatiques pulmonaires, lavage trachéobronchial, sérum.

10 Bases légales

Épizootie hautement contagieuse, art. 77 à 98 et art. 106 à 111 OFE.

Contrôle des viandes : carcasse entière impropre à la consommation (annexe 7, ch. 1.1.1, OHyAb).